

**COMMUNE DE BEUCROISSANT**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE N° 1/2020 DU 23 JANVIER 2020**

Effectif légal :	15
En exercice :	14
Présents :	11
Pouvoirs :	03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt le vingt-trois janvier à 19h30  
le Conseil Municipal de la Commune de BEUCROISSANT,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence  
de M. Georges CIVET, Maire  
**Date de convocation du Conseil Municipal : 17/01/2020**

**Présents :** Michelle BONVALLET - Christiane CARNEIRO - Georges CIVET - Didier CONFORT - Dominique FAUCON - Annabel GRAVIER - Gaétane MANIER - Christophe NICOUD - Jean-Claude PELLEGRIN - Antoine REBOUL et Jean SIMONETTO **formant majorité des membres en exercice.**

**Absents excusés :** Madame Isabelle MONIN et Messieurs, Nicolas GARET et Cyril SALINGUE.  
Monsieur Nicolas GARET donne pouvoir à Monsieur Antoine REBOUL  
Madame Isabelle MONIN donne pouvoir à Madame Gaétane MANIER  
Monsieur Cyril SALINGUE donne pouvoir à Monsieur Georges CIVET

\*\*\*

**Après avoir approuvé à l'unanimité le compte rendu de la séance du 18 décembre 2019, le conseil municipal nomme monsieur Didier CONFORT secrétaire de séance.**

\*\*\*

<b>DELIBERATION N° 2020-01-23/001</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>
---------------------------------------	--------------------------------

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AUX FINS D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE » EST ETABLIE AVEC LA CENTRALES VILLAGEOISES BEEWATT**  
1.4.2.1. Marchés publics- Autres types de contrats-Conventions et contrats divers

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, ses articles L2122-1 à L2122-4 et L2125-1 et suivants,

**Le Conseil municipal,**

**Considérant que la commune de Beucroissant en mettant à disposition d'une société à gouvernance citoyenne, la toiture d'un bâtiment communal :**

- affirme son inscription dans la démarche de Territoire à Energie Positive portée par la Communauté de communes de Bièvre Est,
- se fixe des objectifs de réduction de consommation énergétique et d'augmentation la production locale d'énergie renouvelable solaire, dont l'effet ciseau doit conduire à terme à une réduction importante de la dépendance énergétique,
- permet aux habitants de la commune et du territoire de s'approprier également la démarche en encourageant l'implication citoyenne pour la production de cette énergie renouvelable

**Et après en avoir délibéré, par « 14 voix pour », « 0 abstention » et « 0 voix contre » :**

**PREND ACTE** du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur une partie de la toiture de la salle polyvalente « Marthe Olympe Richard » par la Centrales Villageoises BEEWATT domiciliée 6 place du château à le Grand- Lemps.

**APPROUVE** la convention d'occupation temporaire aux fins d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le toit de cette dernière, pour une durée de 20 ans, à compter de la mise en service de l'installation photovoltaïque, moyennant une redevance annuelle de 600 € prenant en compte la location du toit et de l'emprise du local onduleur sur la façade nord du bâtiment.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout acte relatif à sa mise en œuvre.

**COMMUNE DE BEUCROISSANT**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE N° 1/2020 DU 23 JANVIER 2020**

**DELIBERATION N° 2020-01-23/002**

**FINANCES LOCALES**

**OBJET : REPRISE DE TOITURE DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE ET SPORTIVE – LANCEMENT DE L'OPERATION ET DEMANDE DE FINANCEMENT A LA REGION AU TITRE DU PLAN RURALITE**

7.1.3. Finances locale- Décisions budgétaires-Divers

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

- Considérant que les travaux de rénovation de toiture sont prioritaires pour permettre à la commune de continuer à utiliser et à mettre à disposition des associations, des classes et de l'intercommunalité la salle polyvalente « Marthe Olympe Richard », équipement public central du village.
- Considérant les aides financière possibles,

**SOLLICITE** l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du « Plan ruralité » pour les travaux de rénovation de la toiture de salle polyvalente « Marthe Olympe Richard » à vocation socio-culturelle et sportive dont le montant s'élève à 130 396 € HT et **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à constituer et à déposer le dossier de demande de subvention correspondant.

**VALIDE** le plan de financement suivant :

Financement des travaux	Montant HT	Taux
DETR 2020	26 079 €	20%
Région (Plan ruralité )	26 079 €	20%
Département (Equipements communaux et intercommunaux )	45 500 €	35%
Emprunt de la commune	32 738 €	25%
<b>TOTAL</b>	<b>130 396 €</b>	<b>100%</b>

**DELIBERATION N° 2020-01-23/003**

**FINANCES LOCALES**

**OBJET : REPRISE DE TOITURE DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE ET SPORTIVE – DEMANDE DE FINANCEMENT AU DEPARTEMENT- DOTATION TERRITORIALE**

7.1.3. Finances locale- Décisions budgétaires-Divers

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

- Considérant que les travaux de rénovation de toiture sont prioritaires pour permettre à la commune de continuer à utiliser et à mettre à disposition des associations, des classes et de l'intercommunalité la salle polyvalente « Marthe Olympe Richard », équipement public central du village.
- Considérant les aides financière possibles,

**SOLLICITE** l'aide du Département au titre de la Dotation territoriale sur les « bâtiments communaux » pour les travaux de rénovation de la toiture de salle polyvalente « Marthe Olympe Richard » à vocation socio-culturelle et sportive dont le montant s'élève à 130 396 € HT et **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à constituer et à déposer le dossier de demande de subvention correspondant.

**VALIDE** le plan de financement suivant :

Financement des travaux	Montant HT	Taux
DETR 2020	26 079 €	20%
Région (Plan ruralité )	26 079 €	20%
Département (Equipements communaux et intercommunaux )	45 500 €	35%
Emprunt de la commune	32 738 €	25%
<b>TOTAL</b>	<b>130 396 €</b>	<b>100%</b>

**COMMUNE DE BEAUCROISSANT**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE N° 1/2020 DU 23 JANVIER 2020**

---

**DELIBERATION N° 2020-01-23/004**

**URBANISME**

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE POUR LES TRAVAUX DE REPRISE DE TOITURE DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE ET SPORTIVE.**

2.1 Urbanisme- Documents d'urbanisme

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu le code de l'urbanisme,

**Le Conseil municipal,**

Considérant que pour pouvoir engager les travaux, qui ne sont pas soumis à permis de construire la commune doit déposer une déclaration préalable de travaux (DP).

**Et après en avoir délibéré, à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

**AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à déposer une déclaration préalable de travaux pour la reprise de la toiture de la salle polyvalente « Marthe Olympe Richard » à vocation socio-culturelle et sportive et le CHARGE d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

\*\*\*

**DIVERS :**

**Monsieur le Maire** rend compte à l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations (article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriale) :

**DECISION N°2019-25**

\*\*\*

**Levée de séance à 20h00**